

# Les Terrasses de la Rivière

CHAMBRE D'HÔTES À LAMOTHE-MONTRAVEL

## Conditions générales de vente

### de séjour en chambres d'hôtes « Les Terrasses de la rivière »

Ces conditions générales de vente sont destinées à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes aux « Terrasses de la rivière », 29 rue de la Carreyre, 24230 Lamothe-Montravel, France. Elles constituent le contrat de réservation entre le propriétaire et le client d'un séjour en chambre d'hôtes.

**Article 1** – Durée du séjour : Le client loue une ou plusieurs chambres pour une durée déterminée précisée au contrat et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**Article 2** – Tarifs : Les prix indiqués sur le site internet [www.lesterrassesdelariviere.fr](http://www.lesterrassesdelariviere.fr) sont les seuls tarifs contractuels.

Ils s'entendent toutes taxes comprises (le propriétaire n'est pas assujetti à la TVA, article 293 B du CGI).

**Article 3** – Validation d'une réservation : La réservation se fait par mail ou par téléphone directement auprès des propriétaires ou par l'intermédiaire d'un des sites de réservation suivants : [www.booking.com](http://www.booking.com), [www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr) etc.

La réservation est considérée ferme uniquement après réception d'arrhes encaissés dès réception et déductibles de la facture à votre arrivée. Les arrhes devront être versées au plus tard sous 5 jours ouvrés à dater de la demande de réservation et avant la date du séjour.

Le montant des arrhes s'élèvent à **25% du prix total du séjour**.

Le paiement des arrhes peut s'effectuer :

par chèque bancaire (à l'ordre de M. Emmanuel Courtaud)

par paiement sécurisé Paypal via internet (un lien vous sera envoyé sur votre adresse mail)

Dans le cas d'une réservation moins de 72 heures avant la date du séjour, un paiement par carte bancaire (via Paypal) peut être exigé par le propriétaire.

Le versement d'arrhes implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Si le client le souhaite, un contrat de réservation peut lui être envoyé par mail.

**Article 4** – Annulation par le client : Toutes annulation doit être notifiée par lettre postale ou mail adressé au propriétaire.

☒ Si l'annulation intervient plus de 21 jours avant le début du séjour, les arrhes seront restituées au client.

☒ Si l'annulation intervient moins de 21 jours

avant le début du séjour, les arrhes restent acquises au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

☒ Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, le propriétaire se réserve le droit de disposer de ses chambres d'hôtes. Les arrhes restent acquises au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

☒ Si le client ne respecte pas l'heure maximale d'arrivée, le propriétaire se réserve le droit de refuser d'accueillir les clients. Les arrhes restent acquises au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

☒ En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût total de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

**Article 5 – Annulation par les propriétaires :** Lorsqu'avant le début du séjour, les propriétaires annulent le séjour, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils doivent en informer le client le plus rapidement possible par téléphone ou mail. Celui-ci sera remboursé dans les meilleurs délais des sommes versées.

**Article 6 – Heure d'arrivée :** Le client doit se présenter le jour précisé de la réservation et aux heures définies avec le propriétaire. En cas d'arrivée autonome, les informations d'entrée dans les lieux seront dûment communiquées à l'avance au client et une assistance téléphonique pourra être proposée aux clients. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 7 – Heure de départ :** Les chambres doivent être libérées pour 11 heures. Après 12 heures, il vous sera facturé une nuitée supplémentaire.

**Article 8 – Règlement du solde de l'hébergement :** Le solde du séjour sera à régler à l'arrivée. Le paiement du solde peut s'effectuer :

☒ En espèces

☒ Par paiement CB sécurisé Paypal via internet.

Les consommations et prestations supplémentaires non prévues seront payées en fin de séjour.

**Article 9 – Taxe de séjour :** La taxe de séjour est un impôt local et est incluse dans le prix de la nuitée. Elle est collectée par les propriétaires pour le compte de la commune et est reversée ensuite au Trésor Public.

**Article 10 - Capacité :** La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le jour d'arrivée, le nombre d'occupants est supérieur, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification

ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 11** - Enfants : Les enfants sont les bienvenus Aux Terrasses de la rivière :

☒ Les enfants de moins de 2 ans séjournent à titre gracieux s'ils n'utilisent pas la literie disponible.

☒ Les enfants de plus de 2 ans sont facturés au même titre que les adultes.

**Article 12** – Petit déjeuner : Le petit déjeuner peut être pris sous la véranda ou sur la terrasse.

**Article 13** – Dîner sur place chambre d'hôtes : Les Terrasses de la rivière ne font pas table d'hôtes. Toutefois une kitchenette d'été en extérieur (frigo et plaque de cuisson) peut être mise à disposition si vous apportez vos courses, votre vaisselle et que vous assurez la propreté des lieux après utilisation.

**Article 15** - Les animaux de compagnie : Les animaux de compagnie sont acceptés sur demande auprès du propriétaire. Si le jour d'arrivée, le client se présente accompagné d'un ou plusieurs animaux non annoncés, le refus d'accepter les animaux et ses propriétaires par les propriétaires des chambres d'hôtes ne peut être assimilé à une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire. De sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé. Le tarif applicable pour l'accueil d'un animal de compagnie est disponible sur le site internet.

Tout animal accepté dans les chambres ne doit cependant en aucun cas et à aucun moment rester seul et enfermé dans la chambre en l'absence de ses propriétaires. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans la propriété. Les propriétaires d'animaux doivent veiller à ce que leur animal laisse les lieux propres et nettoyer les déjections dans les lieux prêtés et dans le jardin.

**Article 16** - Art de vivre, utilisation des lieux : Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, « Les Terrasses de la rivière » sont un espace entièrement non fumeur, à l'exception du jardin. Il est également demandé de ne pas manger dans les chambres.

Le client s'engage à respecter les consignes de savoir vivre figurant dans les chambres et dans les présentes conditions générales de vente. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant au sein des « Terrasses de la rivière » sont sous l'unique responsabilité de leurs parents. L'attention de ces derniers est attirée sur le fait de la présence de nombreuses marches pouvant présenter un danger pour les enfants.

**Article 17** – Informatique et libertés : Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit

d'accès et de rectification aux données vous concernant. « Les terrasses de la rivière » s'engagent à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions générales de vente sont réputés acquis dès le versement des arrhes.